

"Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui"

- ✓ Quelle fleur pour Vacancier pour les années à venir : Chrysanthème ou rose !
- ✓ Regroupement, partenariat, fusion, acquisition, fondation...

Avec qui : Belambra, Vacances Bleu, autres ...

Pour l'heure nous ne connaissons pas la nature des semences que plantent notre direction, d'où l'inquiétude et les interrogations chez de nombreux salariés (notamment les personnels du siège).

Peut être plus d'informations au prochain CE du 31 Mai.

Retrouvez toutes les informations sur le site
www.fovacancier.com

De nombreux salariés étrangers sont embauchés chez Vacancier. FO prend en compte leur difficulté de compréhension de notre langue.

Bienvenue

Salariés qui venez d'un autre pays, vous avez peut être des difficultés à lire et écrire le français ; Sachez par cette information que des représentants du personnel existent et qu'ils peuvent vous apporter toute l'aide dont vous pourriez avoir besoin.

Много чуждестранни служители бяха назначени в структурата на Vacancier . FO (force ouvrière-работническа сила) са първите който взимат под внимание тяхната трудност при адаптирането.

Добре дошли !

Служители идващи от чужда държава може би имате трудности с четенето и писането на френски.

С помощта на това съобщение знайте ,че представителите на персонала съществуват и могат да ви предоставят всякаква помощ от ,която бихте могли да имате нужда.

يتم توظيف العمال الأجانب في كثير من .Vacancier فريق العمل FO هو الأول الذي يأخذ في الاعتبار التسويات الخاطئة بهم..

الموظفين الذين يأتون من بلد آخر، قد يكون من الصعب عليهم القراءة والكتابة الفرنسية ؛ ليكون في علمكم بأن هذه المعلومات موجودة لدى ممثلي الموظفين وقد يتقربون منكم لتقديم أي مساعدة قد تحتاجون إليها.

Wiele osób z zagranicy pracuje dla Vacanciera. FO jako pierwsze zainteresowało się ich trudnościami adaptacyjnymi.. Dlatego jeżeli pochodzicie z innego kraju i być może macie trudności w pisaniu i czytaniu po francusku, wiedzcie, że możecie poprosić nas o pomoc, której potrzebujecie. ...

Alain VERNOUD
Przedstawiciel związkowy FO

Accord d'intéressement, version 2

La première version de 2008 à 2010 n'avait apporté aucun résultat pour les salariés

Que donnera la seconde version. 35 € pour l'année comme c'est envisagé pour 2011, peut être plus les autres années suivant les résultats ou rien du tout, si le résultat est négatif ...

Après plusieurs réunions nous ne souhaitons plus un accord qui calcule l'enveloppe sur du budget (que les salariés ne maîtrisent pas) mais sur du réel.

Nous avons été entendu : « chaque fois que nous ferons du résultat positif, l'intéressement se déclenchera » (comme pour la participation)

Les critères retenus, l'un qualitatif, l'autre économique viendront pondérés la somme à percevoir.

Vos jours d'absence auront également une importance...

Lors de notre dernier sondage sur le site syndical, vous étiez 60 % à penser qu'une prime d'intéressement est crédible à partir de 150 €, on est donc loin du compte.

FO a revendiqué que l'entreprise abonde à hauteur de 100% en cas de prime inférieur à 100 €.

La direction a REFUSE.

Pourquoi signer un tel accord ?

Nous avons demandé à la direction d'avoir des simulations sur les années passées.

REFUS

Cette absence de communication nous laisse penser que les résultats auraient été faible voir nul.

Nous avons demandé des aménagements plus positifs pour les salariés, valeur ajoutée de l'entreprise

REFUS

Nous retiendrons comme argument positif à notre signature qu'il vaut mieux signer un accord avec l'espoir que NOTRE ENTREPRISE FASSENT ENFIN DES RESULTATS POSITIFS dans les années à venir.

Avec l'intégration de nouveaux salariés chaque saison, il est toujours bon de rappeler quelques «droits» des salariés.

Durée de travail effectif est de 35 H hebdomadaires

Chaque mois votre nombre d'heures à effectuer varie suivant le nombre de samedi, dimanche et jours fériés prévus dans le mois. A titre d'exemple pour Juin vous devrez accomplir 133 H et en juillet 147 H.

Vos heures supplémentaires ou complémentaires **seront récupérées**, vérifier chaque mois vos fiches Tempo.

La durée journalière de travail doit être comprise entre 4H et 10H Maxi. **Possibilité de faire 12 H avec VOTRE accord.**

Les salariés qui sont au forfait, sont en principe autonomes dans la gestion de leur temps, de ce fait ils bénéficient de 18 jours non travaillés.

Une pause de 10' (considérée comme temps de travail effectif) par jour est autorisée pour les journées de travail de plus de 4h

Vous bénéficiez de congés exceptionnels sans condition d'ancienneté pour certains événements :

Mariage, décès parent, déménagement, N'hésitez pas à contacter vos élus CE ou délégués du personnel pour plus de renseignements...

Salariés de plus de 3 mois, pensez à consulter **la brochure du CE.**

Vous avez droit, entre autre à une participation vacances d'un montant variant de 240 € à 550 €.

Inscription sur le site www.cevacancier.com

Retrouvez les informations sur les réunions du Comité d'entreprise, du CHSCT

(Comptes rendus et PV définitifs), les négociations en cours (les NAO, ...) les informations juridiques utiles, l'agenda des réunions à venir, un sondage mensuel ... sur le site www.fovacancier.com

Des informations à consulter pour ne plus dire « je n'étais pas au courant de tels ou tels dispositions, négociations, accords...»

Vous souhaitez nous joindre, nous consulter...ou ADHERER !

Alain Vernoud

Délégué syndical SNEPAT FO VACANCIEL :

Alain VERNOUD

Mail : alain.vernoud@wanadoo.fr

www.fovacancier.com

Téléphone : 07/87/00/02/71 ou Hotel Club Carqueiranne : 04/94/58/70/87